

## **S O M M A I R E**

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

**REUNION DU 27 AVRIL 2020**

-----

### **ORDRE DU JOUR ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES**

---

**Délibérations rendues exécutoires le 27 avril 2020**

#### ***I – FINANCES ET EVALUATION***

101 - MODALITES D'ORGANISATION DES REUNIONS D'ASSEMBLEE ET DE LA COMMISSION PERMANENTE PAR AUDIOCONFERENCE	OUI, (à l'unanimité)
102 - INSTALLATION DE MONSIEUR ADNANE AKABLI	OUI, (à l'unanimité)
103 - DELEGATIONS A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	OUI, (à l'unanimité, le groupe Rassemblement national s'abstenant)

#### ***II – RURALITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

201 - CREATION D'UNE AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE POUR LES CHEFS D'ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19	OUI, (à l'unanimité)
---	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-226000016-20200427-83351-DE

Accusé certifié exécutoire

**REUNION DU 27 AVRIL 2020**

Réception par le préfet : 27/04/2020

Publication : 27/04/2020

**SEANCE DU 27 AVRIL 2020**

Le conseil départemental convoqué par lettre en date du 14 avril 2020 ; s'étant assemblée au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, après en avoir délibéré, le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. Adnane AKABLI - Mme Ilham ALET - M. Gérard AUGER - Mme Hélène BALITOUT - M. Jérôme BASCHER - Mme Martine BORGGOO - M. Jean-Pierre BOSINO - Mme Danielle CARLIER - Mme Nicole COLIN - Mme Nicole CORDIER - M. Edouard COURTIAL - Mme Catherine DAILLY - M. Gérard DECORDE - Mme Sandrine de FIGUEIREDO - M. Jean DESESSART - M. Frans DESMEDT - M. Eric de VALROGER - Mme Anaïs DHAMY - M. Christophe DIETRICH - M. Arnaud DUMONTIER - M. Patrice FONTAINE - Mme Khristine FOYART - Mme Anne FUMERY - M. Michel GUINIOT - Mme Nathalie JORAND - Mme Nicole LADURELLE - Mme Dominique LAVALETTE - Mme Brigitte LEFEBVRE - Mme Nadège LEFEBVRE - M. Alain LETELLIER - Mme Sophie LEVESQUE - M. Charles LOCQUET - M. Patrice MARCHAND - M. Sébastien NANCEL - M. Olivier PACCAUD - M. Franck PIA - Mme Gillian ROUX - M. Gilles SELLIER.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme Béatrice GOURAUD à M. Michel GUINIOT,
- Mme Corry NEAU à M. Jérôme BASCHER,
- Mme Ophélie VAN-ELSUWE à M. Edouard COURTIAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,

**VU** le règlement intérieur de l'Assemblée départementale et notamment son article 43,

**VU** le rapport 101 de la Présidente du conseil départemental :

**MODALITES D'ORGANISATION DES REUNIONS D'ASSEMBLEE ET DE LA COMMISSION PERMANENTE PAR AUDIOCONFERENCE**

**ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :**

-----

- **FIXE**, conformément à l'article 6 I de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, les modalités d'organisation des réunions de l'Assemblée départementale et de la commission permanente par audioconférence comme suit :

1 - Identification des participants : Chaque participant est invité à rejoindre l'audioconférence 10 minutes avant l'heure de début de la réunion en composant le numéro de téléphone et les codes qui lui seront indiqués préalablement. Puis à l'heure figurant sur la convocation, Mme la Présidente procédera à l'appel ;

2 – Enregistrement et conservation des débats :

\* pour les réunions de l'Assemblée départementale : conformément à l'article 43 du règlement intérieur, s'agissant d'une réunion ouverte au public, les débats font l'objet d'une retransmission audio vidéo sur le site Internet du Département. Ils feront également l'objet d'une conservation électronique,

\* pour les réunions de la commission permanente : les débats feront l'objet d'une conservation électronique ;

3 – Scrutin : conformément à l'article 6 II de l'ordonnance précitée, les votes ont lieu au scrutin public. A l'issue de la présentation de l'affaire soumise au vote des élus par le rapporteur, et afin de clarifier les votes, Mme la Présidente demandera à chaque groupe d'élus s'il y a des oppositions ou des abstentions. A chaque demande, chaque groupe devra énoncer distinctement le nom du (ou des) votant(s) et le sens de son (leur) vote(s). Si un conseiller départemental souhaite prendre la parole, il devra énoncer distinctement son nom puis attendre que Mme la Présidente, titulaire du pouvoir de police de l'Assemblée, lui donne la parole. Les prises de parole seront accordées dans l'ordre des demandes ;

- **PRECISE**, conformément à l'article 6 III de l'ordonnance précitée, qu'à chaque réunion de l'organe délibérant à distance, il en sera fait mention sur la convocation ;

- **INDIQUE** que l'ensemble de ces dispositions sont applicables aux réunions de l'Assemblée départementale et de la commission permanente.

---

Signé numériquement le lundi 27 avril 2020

Pour la Présidente et par délégation  
Le Préfet, Directeur Général des Services  
Xavier PÉNEAU  
Conseil départemental de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-226000016-20200427-83275-DE

Accusé certifié exécutoire

**REUNION DU 27 AVRIL 2020**

Réception par le préfet : 27/04/2020

Publication : 27/04/2020

**SEANCE DU 27 AVRIL 2020**

Le conseil départemental convoqué par lettre en date du 14 avril 2020 ; s'étant assemblée au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, après en avoir délibéré, le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. Adnane AKABLI - Mme Ilham ALET - M. Gérard AUGER - Mme Hélène BALITOUT - M. Jérôme BASCHER - Mme Martine BORGEO - M. Jean-Pierre BOSINO - Mme Danielle CARLIER - Mme Nicole COLIN - Mme Nicole CORDIER - M. Edouard COURTIAL - Mme Catherine DAILLY - M. Gérard DECORDE - Mme Sandrine de FIGUEIREDO - M. Jean DESESSART - M. Frans DESMEDT - M. Eric de VALROGER - Mme Anaïs DHAMY - M. Christophe DIETRICH - M. Arnaud DUMONTIER - M. Patrice FONTAINE - Mme Khristine FOYART - Mme Anne FUMERY - M. Michel GUINIOT - Mme Nathalie JORAND - Mme Nicole LADURELLE - Mme Dominique LAVALETTE - Mme Brigitte LEFEBVRE - Mme Nadège LEFEBVRE - M. Alain LETELLIER - Mme Sophie LEVESQUE - M. Charles LOCQUET - M. Patrice MARCHAND - M. Sébastien NANCEL - M. Olivier PACCAUD - M. Franck PIA - Mme Gillian ROUX - M. Gilles SELLIER.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme Béatrice GOURAUD à M. Michel GUINIOT,
- Mme Corry NEAU à M. Jérôme BASCHER,
- Mme Ophélie VAN-ELSUWE à M. Edouard COURTIAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L. 221-II du code électoral,

**VU** la délibération 102 du 25 octobre 2017,

**VU** la décision I-07 du 29 mai 2017,

**VU** le rapport 102 de la Présidente du conseil départemental :

**INSTALLATION DE MONSIEUR ADNANE AKABLI**

**ADOpte A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :**

---

- **PREND ACTE** que conformément à l'article L. 221-II du code électoral, Monsieur Adnane AKABLI est devenu depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 Conseiller départemental du canton de CREIL ;

- **PROCEDE A SON INSTALLATION AINSI QU'IL SUIIT** :

- **ASSOCIE**, conformément à la délibération 102 du 25 octobre 2017, Monsieur Adnane AKABLI à la commission permanente du conseil départemental, à laquelle il prendra part dès sa réunion du 27 avril 2020 ;

- **DIT** que Monsieur Adnane AKABLI devient membre de la 1<sup>ère</sup> commission – Finances et évaluation ;

- **RECONDUIT** Monsieur Adnane AKABLI dans les mandats de représentation du Conseil départemental qui étaient assurés par son prédécesseur au sein des organismes suivants :

N°	ORGANISMES	Titulaire	Suppléant
D224	Commission départementale de la sécurité routière : * Formation plénière		X
D228	Commission départementale d'aménagement foncier - Etat	X	
D239	Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM)		X
D254	Vélo et territoires		X
D258	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : * Représentant des grandes villes	X	
D262	Comité départemental de la coopération décentralisée	X	
D265	Observatoire départemental de l'environnement	X	
D401	Centre d'information et d'orientation - Conseils de perfectionnement : * CREIL	X	
D402	Syndicat mixte intercommunal de l'Oise des classes d'environnement (SMIOCE)		X
D403	Collèges publics - Conseil d'administration : * Françoise Sagan à BORNEL * Jacques Prévert à CHAMBLY * Gabriel Havez à CREIL * Jules Michelet à CREIL * Jean-Jacques Rousseau à CREIL * du Thelle à MERU * Pierre Mendès France à MERU * Henry de Montherlant à NEUILLY-EN-THELLE	X X X	X X X

- **ACCORDE** à Monsieur Adnane AKABLI, conformément à la décision I-07 du 29 mai 2017, une indemnité pour l'exercice effectif de ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, en qualité de membre de la commission permanente étant précisé que cette indemnité est fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

---

Signé numériquement le lundi 27 avril 2020

Pour la Présidente et par délégation  
Le Préfet, Directeur Général des Services  
Xavier PÉNEAU  
Conseil départemental de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-226000016-20200427-83317-DE

Accusé certifié exécutoire

**REUNION DU 27 AVRIL 2020**

Réception par le préfet : 27/04/2020

Publication : 27/04/2020

**SEANCE DU 27 AVRIL 2020**

Le conseil départemental convoqué par lettre en date du 14 avril 2020 ; s'étant assemblée au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, après en avoir délibéré, le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. Adnane AKABLI - Mme Ilham ALET - M. Gérard AUGER - Mme Hélène BALITOUT - M. Jérôme BASCHER - Mme Martine BORGGOO - M. Jean-Pierre BOSINO - Mme Danielle CARLIER - Mme Nicole COLIN - Mme Nicole CORDIER - M. Edouard COURTIAL - Mme Catherine DAILLY - M. Gérard DECORDE - Mme Sandrine de FIGUEIREDO - M. Jean DESESSART - M. Frans DESMEDT - M. Eric de VALROGER - Mme Anaïs DHAMY - M. Christophe DIETRICH - M. Arnaud DUMONTIER - M. Patrice FONTAINE - Mme Khristine FOYART - Mme Anne FUMERY - M. Michel GUINIOT - Mme Nathalie JORAND - Mme Nicole LADURELLE - Mme Dominique LAVALETTE - Mme Brigitte LEFEBVRE - Mme Nadège LEFEBVRE - M. Alain LETELLIER - Mme Sophie LEVESQUE - M. Charles LOCQUET - M. Patrice MARCHAND - M. Sébastien NANCEL - M. Olivier PACCAUD - M. Franck PIA - Mme Gillian ROUX - M. Gilles SELLIER.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme Béatrice GOURAUD à M. Michel GUINIOT,
- Mme Corry NEAU à M. Jérôme BASCHER,
- Mme Ophélie VAN-ELSUWE à M. Edouard COURTIAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1,

**VU** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020,

**VU** les délibérations 103 du 25 octobre 2017 et 106 des 14 juin 2018 et 20 juin 2019,

**VU** le rapport 103 de la Présidente du conseil départemental et son annexe :

**DELEGATIONS A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**ADOpte A L'UNANIMITE, le groupe Rassemblement National s'abstenant, les conclusions suivantes :**

-----

- **CONSERVE** l'intégralité des délégations reprises à l'article 1<sup>er</sup> III de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

- **PRECISE** que :

\* ces délégations viennent en complément de celles déjà accordées à la Présidente du conseil départemental par délibérations susvisées,

\* conformément à l'article 1<sup>er</sup> III alinéa 2 de l'ordonnance précitée, les décisions prises dans ce cadre feront l'objet d'un compte rendu lors des réunions de la commission permanente.

---

Signé numériquement le lundi 27 avril 2020

Pour la Présidente et par délégation  
Le Préfet, Directeur Général des Services  
Xavier PÉNEAU  
Conseil départemental de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-226000016-20200427-83524-DE

Accusé certifié exécutoire

**REUNION DU 27 AVRIL 2020**

Réception par le préfet : 27/04/2020

Publication : 27/04/2020

**SEANCE DU 27 AVRIL 2020**

Le conseil départemental convoqué par lettre en date du 14 avril 2020 ; s'étant assemblée au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, après en avoir délibéré, le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents** : M. Adnane AKABLI - Mme Ilham ALET - M. Gérard AUGER - Mme Hélène BALITOUT - M. Jérôme BASCHER - Mme Martine BORGGOO - M. Jean-Pierre BOSINO - Mme Danielle CARLIER - Mme Nicole COLIN - Mme Nicole CORDIER - M. Edouard COURTIAL - Mme Catherine DAILLY - M. Gérard DECORDE - Mme Sandrine de FIGUEIREDO - M. Jean DESESSART - M. Frans DESMEDT - M. Eric de VALROGER - Mme Anaïs DHAMY - M. Christophe DIETRICH - M. Arnaud DUMONTIER - M. Patrice FONTAINE - Mme Khristine FOYART - Mme Anne FUMERY - M. Michel GUINIOT - Mme Nathalie JORAND - Mme Nicole LADURELLE - Mme Dominique LAVALETTE - Mme Brigitte LEFEBVRE - Mme Nadège LEFEBVRE - M. Alain LETELLIER - Mme Sophie LEVESQUE - M. Charles LOCQUET - M. Patrice MARCHAND - M. Sébastien NANCEL - M. Olivier PACCAUD - M. Franck PIA - Mme Gillian ROUX - M. Gilles SELLIER.

**Avaient donné délégation de vote :**

- Mme Béatrice GOURAUD à M. Michel GUINIOT,
- Mme Corry NEAU à M. Jérôme BASCHER,
- Mme Ophélie VAN-ELSUWE à M. Edouard COURTIAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport 201 de la Présidente du conseil départemental et son annexe :

**CREATION D'UNE AIDE SOCIALE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE POUR LES CHEFS D'ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19**

**ADOpte A L'UNANIMITE** les conclusions suivantes :

---

- **APPROUVE**, suivant les modalités détaillées en **annexe**, au titre de la solidarité et en complément des aides déjà en place, la création dès le 8 avril 2020 d'une aide sociale forfaitaire exceptionnelle d'urgence d'un montant de **500 €** destinée aux chefs d'entreprises de l'Oise (travailleurs non-salariés, gérants-salariés indépendants ou micro-entrepreneurs) les plus touchés c'est-à-dire ceux frappés par une mesure de fermeture sur décision de l'Etat et qui ne pourront pas bénéficier du mécanisme de chômage partiel dans la cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ;

- **AUTORISE** la Présidente à individualiser les aides afférentes à ce dispositif et à éventuellement le reconduire si nécessaire ;

- **PRECISE** que :

\* les aides sociales octroyées dans ce cadre feront l'objet d'un bilan qui sera présenté lors d'une prochaine réunion de la commission permanente,

\* l'incidence financière de la présente délibération sera prélevée sur l'action 02-03-02 – Développement et imputée sur le chapitre 65, compte 6574.

---

Signé numériquement le lundi 27 avril 2020

Pour la Présidente et par délégation  
Le Préfet, Directeur Général des Services  
Xavier PÉNEAU  
Conseil départemental de l'Oise



# AIDE SOCIALE D'URGENCE POUR LES CHEFS D'ENTREPRISES FACE A LA CRISE DU COVID-19

## **OBJET DE L'INTERVENTION :**

Aider les travailleurs non-salariés ou gérants salariés, qu'ils soient notamment chefs d'entreprises, artisans, commerçants, ayant fait l'objet d'une fermeture administrative dans le cadre des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, à faire face à la baisse de leurs ressources.

## **BÉNÉFICIAIRES :**

Travailleurs non-salariés, gérant-salariés ne bénéficiant pas du chômage partiel, indépendants et micro-entrepreneurs des secteurs les plus impactés qui font l'objet d'une fermeture administrative (commerces non alimentaires, restaurants, activités culturelles et sportives, événementiel, etc...).

Les secteurs concernés par une fermeture administrative sont détaillés par arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.

*Références :* JORF n°0064 du 15 mars 2020, NOR: SSAZ2007749A et JORF n°0065 du 16 mars 2020, NOR: SSAS2007753A  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/14/SSAZ2007749A/jo/texte>  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/15/SSAS2007753A/jo/texte>

## **MONTANT DE L'AIDE ET PRINCIPALES MODALITÉS :**

L'aide, d'un montant forfaitaire de **500 €**, est versée en une seule fois directement sur le compte bancaire du demandeur.

Les modalités à respecter sont les suivantes :

- une seule aide par demandeur pour la période allant du 14/03/2020 au 30/04/2020 ;
- avoir le siège social de l'entreprise dans l'Oise ;
- nécessité pour le ménage d'avoir des ressources inférieures aux plafonds ci-dessous (prise en compte du dernier revenu fiscal de référence de toutes les personnes du ménage) :

Nombre de personnes du ménage	Plafonds de ressources (prise en compte du revenu fiscal de référence)
Ménage d'une seule personne	19 000 €
Famille monoparentale	26 000 €
Couple sans enfant	38 000 €
Couple avec un enfant	44 000 €
Couple avec deux enfants et plus	50 000 €

## **CUMUL DES AIDES :**

Possible avec l'Etat, la Région, la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)...

## **COMPOSITION DU DOSSIER :**

Le demandeur devra déposer un dossier de demande d'aide auprès du Département comprenant les pièces suivantes :

- le dossier de demande d'aide ;
- le(s) dernier(s) avis d'imposition sur les revenus de toutes les personnes composant le ménage ;
- la photocopie de la pièce d'identité, passeport,... du demandeur ;
- le relevé d'identité bancaire (RIB) personnel du demandeur ;
- un extrait du Kbis de l'entreprise ou l'attestation d'enregistrement ;
- pour les gérants-salariés, dernière fiche de salaire.

## **SERVICE INSTRUCTEUR :**

Direction des territoires, des sports et de la vie associative

Direction adjointe des territoires

Service attractivité.

Mèl : [aide-urgence-tns@oise.fr](mailto:aide-urgence-tns@oise.fr)

Téléphone : 03.44.06.61.92